

siècles, afin que, dès les premiers pas dans la carrière, nous envisagions d'un œil sérieux nos dernières destinées. C'est pourquoi l'Eglise réveille dans notre conscience la crainte des jugements de Dieu. Son intention est de nous disposer à mieux comprendre la loi d'amour, en nous montrant les suites terribles de la loi de justice. L'appréhension de la justice qui nous menace nous porte à recourir à la miséricorde qui nous est offerte. Alors la confiance succède à la terreur, et l'amour chasse la crainte.

II. Considérons les deux jugements successifs que tous les hommes auront à subir : le premier, au moment où ils sortent de ce monde ; le second, au jour où le monde lui-même sera condamné. Au jugement particulier, l'âme seule arrivera tremblante devant Dieu ; au jugement universel, la sentence divine sera promulguée en face de toutes les générations humaines. Ces deux jugements n'en font, à proprement parler, qu'un seul ; car l'un ne sera que la révélation solennelle et générale de l'autre. Si donc le grand jour du jugement dernier ne nous apparaît que dans le lointain, envisageons du moins, avec une attention consciencieuse, le jugement particulier qui est tout près de nous, et qui fixera pour toujours notre place parmi les bienheureux ou les réprouvés.

Entrons pieusement dans l'Esprit de l'église, et appelons de tous nos vœux le règne de Jésus-Christ, pour n'avoir point à craindre les rigueurs de sa justice.

---

## LETTRE DE NOTRE T. ST-PERE LE PAPE LEON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

### AUX EVEQUES D'ESPAGNE

(Suite et fin).

Mais vous savez que la réforme ne s'accomplit pas tout à fait comme on l'avait désiré. Les ressources, en effet, n'étaient pas suffisantes, et, d'autre part, les études ne pouvaient reflourir avec toute la gloire du passé, parce que la disparition des anciennes universités avait amené la pénurie de professeurs capables.

Les deux puissances suprêmes s'accordèrent donc pour décider